

en partenariat avec

Le Mouvement Ensemble Herault !

[ensembleherault@gmail.com](mailto:ensembleherault@gmail.com)

06 63 62 33 35

vous propose une demi- journée de  
formation et de réflexion sur le thème :

## LA DYNAMIQUE DE MÉTROPOLISATION ET SES EFFETS SUR L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Le samedi 25 mars 2023

de 9h00 à 12h30

au local de l'association Saudade  
4 rue Dom Vaissette  
34 000 MONTPELLIER

Accès : Tramway ligne 3 - Arrêt Saint-Denis

### Le droit à la formation des élu-e-s

#### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à :

[dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs\* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) pour 3,5 heures de formation effectives :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	100 €
- de 1000 à 5000	125 €
- de 5000 à 10000	150 €
- de 10000 à 30000	200 €
- de 30000 à 50000	250 €
- de 50000 à 75000	300 €
- de 75000 à 100000	350 €
- plus de 100000	400 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	450 €
--	-------

### Bulletin d'inscription à la demi-journée (valant convention simplifiée de formation)

#### LLA DYNAMIQUE DE MÉTROPOLISATION ET SES EFFETS SUR L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

organisée par Formation et Citoyenneté et le mouvement Ensemble !

Le samedi 25 mars 2023 au local de l'association Saudade 4 rue Dom Vaissette - MONTPELLIER (34)  
Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Collectivité :

Signature du/de la candidat.e à la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. :

Fonction de l' élu-e / agent :

Code Postal :

Signature du responsable  
avec cachet

Ville :

Email :

CACHET

## PROGRAMME

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Développement et aménagement du territoire  
Référence EDOF : ELU0303

- Connaître le fonctionnement des métropoles
- Connaître les enjeux posés en termes d'aménagement du territoire par les métropoles
- Identifier les forces et faiblesses de son territoire
- Pouvoir orienter les politiques d'aménagement local afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux et savoir mobiliser les acteurs du territoire

**Coût de la formation :** Prise en charge par le droit individuel à la formation des élu.e.s (DIF élu.e.s) ou par les crédits de formation de la collectivité (en fonction de la strate de population de la collectivité).

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** 3,5 heures

**Effectif :** jusqu'à 15 personnes

**Date :** samedi 15 mars 2023 de 9h00 à 12h30

**Lieu :** Local de l'association Saudade  
4 rue Dom Vaissette 34 000 MONTPELLIER

**Accès :** Tramway ligne 3 - Arrêt Saint-Denis

### Samedi 25 mars 2023

9h00 **Présentation, analyse des objectifs et rapport d'évaluation**

9h30 **Comment la Loi MAPTAM a accéléré les déséquilibres territoriaux ?**

- Rapide retour sur les évolutions démographiques nationales et particulièrement les déplacements de populations du nord-est vers le sud-ouest mais aussi développement des couronnes périurbaines des métropoles: enjeux d'aménagement du territoire différents selon ces dynamiques territoriales, débattre pour positionner les enjeux de son territoire
- Description du fonctionnement des métropoles depuis la Loi MAPTAM.

10h30 Pause

10h45 **Les problématiques spécifiques des métropoles et des territoires alentours**

- Compétition nationale voire internationale entre les territoires métropolitains : développement économique et emplois.

### Samedi 25 mars 2023 (suite)

- Marché du logement spécifique entre les centres villes, les quartiers populaires, la 1ère couronne huppée, les couronnes péri-urbaines : ségrégation, densification, étalement urbain.
- Problématiques de transports très importantes : congestion, pollution, coût, ZFE, péages urbains, réseaux de transports en commun, réseaux d'infrastructures cyclables.

11h30 **Construire une alter-métropole : décrypter 4 modèles théoriques**

- Décroître les métropoles ?
- Décapitaliser les métropoles ?
- Écologiser les métropoles ?
- Biorégionaliser les métropoles ?

12h15 **Quizz et rapport d'évaluation de la formation**

12h30 **Fin de la formation**

**Durée de la formation : 3,5 heures**

**Intervenante : Anne-Rose LE VAN**, MASTER D'URBANISME "Management de projets durables" - Formatrice en aménagement, écologie urbaine et politique de la ville.